

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2024 - B2024/007205 - 2016 B 00655 - 820 229 110 - AAKO



FID 07
EXPERT COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS AAKO

8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transm i

26200 MONTELIMAR

50 Bd Maréchal Leclerc BP 140 07201 AUBENAS CEDEX

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Fiduciaire Ardéchoise . SAS au capital de 175 000€ . Siret 335 181 014 00022 . Naf 6920Z . TVA intracommunautaire FR86335181014

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Attestation -	1
Attestation de présentation des comptes	2
- Bilan et Compte de Résultat -	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de Résultat 1/2	6
Compte de Résultat 2/2	7
- Bilan et Compte de résultat détaillés -	8
Détail de l'Actif	9
Détail du Passif	10
Détail du Compte de Résultat	11
- Solde intermédiaire de gestion -	14
Soldes Intermédiaires de Gestion	15

Etats financiers au 31/12/2023

Attestation de Présentation

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS AAKO** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 43 578 euros

Chiffre d'affaires : 288 176 euros

Résultat net comptable : -19 515 euros

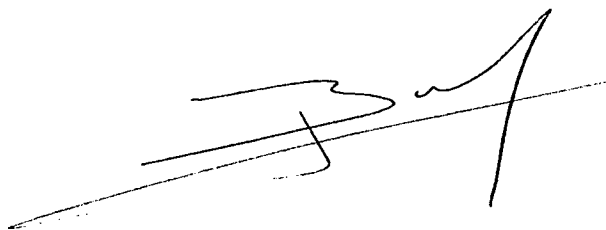
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AUBENAS

Le 10/04/2024

Signature



Etats financiers au 31/12/2023

Bilan et Compte de Résultat

Copie certifiée conforme par la
Présidente



Etat exprimé en euros

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	9 300	9 300		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	52 597	37 558	15 039	22 044
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		61 897	46 858	15 039	22 044
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	14 287		14 287	51 487
	Autres créances	4 968		4 968	3 457
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	9 284		9 284	12 286
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	28 539		28 539	67 230
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	90 436	46 858	43 578	89 274

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 860	2 860
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	29 140	29 140
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(38 432)	(29 329)
	Résultat de l'exercice	(19 515)	(9 103)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(25 948)	(6 432)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 505	41 032
	Emprunts et dettes financières divers (3)	15 000	15 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 880	2 568
	Dettes fiscales et sociales	13 419	23 680
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 722	13 426
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	69 526	95 706
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	43 578	89 274
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(19 515,46)	(9 103,07)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	57 655	69 196
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	288 176		288 176	252 586
	Montant net du chiffre d'affaires	288 176		288 176	252 586
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			7 976	9 016
	Autres produits			19	760
	Total des produits d'exploitation (1)			296 170	262 362
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			137 331	104 779
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 514	2 272
	Salaires et traitements			127 018	125 173
	Charges sociales du personnel			39 033	38 284
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 005	8 139
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 510	5
	Total des charges d'exploitation (2)			315 411	278 652
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(19 241)	(16 290)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 241)	(16 290)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	217	448
	Total des charges financières	217	448
RESULTAT FINANCIER		(217)	(448)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(19 457)	(16 737)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		12 000
	Total des produits exceptionnels		12 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	980	115 5 137
	Total des charges exceptionnelles	980	5 252
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(980)	6 748
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(922)	(886)
TOTAL DES PRODUITS		296 170	274 362
TOTAL DES CHARGES		315 686	283 465
RESULTAT DE L'EXERCICE		(19 515)	(9 103)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2023

Bilan et Compte de Résultat détaillés

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		15 039	34,51	22 044	24,69	(7 005)	-31,78
Concessions brevets et droits similaires							
Logiciels		9 300	21,34	9 300	10,42		
Amort.concessions,brevets,lic.		(9 300)	-21,34	(9 300)	-10,42		
Autres immobilisations corporelles		15 039	34,51	22 044	24,69	(7 005)	-31,78
Instal.générales aménagement		7 357	16,88	7 357	8,24		
Mat. de bureau et mat. informa		22 368	51,33	23 080	25,85	(712)	-3,08
Mobilier		22 872	52,48	22 872	25,62		
Amort. instal.générale aménag.		(4 978)	-11,42	(3 770)	-4,22	(1 209)	-32,06
Amort. matériel de bureau		(18 831)	-43,21	(16 708)	-18,72	(2 123)	-12,70
Amort.mobilier		(13 749)	-31,55	(10 787)	-12,08	(2 962)	-27,46
TOTAL III - Actif Circulant NET		28 539	65,49	67 230	75,31	(38 691)	-57,55
Créances clients et comptes rattachés		14 287	32,79	51 487	57,67	(37 200)	-72,25
Collectif clients débiteurs		14 287	32,79	30 321	33,96	(16 034)	-52,88
Fae clients				21 166	23,71	(21 166)	-100,00
Autres créances		4 968	11,40	3 457	3,87	1 511	43,70
Avoir sur charges agences		818	1,88	238	0,27	580	243,42
Rémunérations dues		712	1,63	712	0,80		
Personnel avces et acptes				1 500	1,68	(1 500)	-100,00
acompte journet		2 260	5,19			2 260	
Crédit d'impôt formation dirigeant		922	2,12	886	0,99	36	4,06
T va déductible sur abs 20%		90	0,21	121	0,14	(31)	-25,46
T.C.A. à régulariser 2023		166	0,38			166	
Disponibilités		9 284	21,31	12 286	13,76	(3 001)	-24,43
Lyonnaise de banque		9 284	21,31	12 286	13,76	(3 001)	-24,43
TOTAL DUBILAN ACTIF		43 578	100,00	89 274	100,00	(45 696)	-51,19

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(25 948)	-59,54	(6 432)	-7,21	(19 515)	-303,39
Capital Social ou individuel	2 860	6,56	2 860	3,20		
Capital social	2 860	6,56	2 860	3,20		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	29 140	66,87	29 140	32,64		
Prime d'émission	29 140	66,87	29 140	32,64		
Report à nouveau	(38 432)	-88,19	(29 329)	-32,85	(9 103)	-31,04
Report à nouveau débiteur	(38 432)	-88,19	(29 329)	-32,85	(9 103)	-31,04
Résultat de l'exercice	(19 515)	-44,78	(9 103)	-10,20	(10 412)	-114,38
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	69 526	159,54	95 706	107,21	(26 180)	-27,35
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 505	60,82	41 032	45,96	(14 527)	-35,40
Pret pge cic 18520 507358 04	18 225	41,82	25 677	28,76	(7 452)	-29,02
Emprunts 1852050735802	8 258	18,95	15 329	17,17	(7 071)	-46,13
Intérêts courus sur emprunts	21	0,05	25	0,03	(4)	-16,80
Emprunts et dettes financières divers	15 000	34,42	15 000	16,80		
C/c frominvest	15 000	34,42	15 000	16,80		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 880	6,61	2 568	2,88	313	12,18
Collectif fournisseurs créditeurs	2 880	6,61	2 568	2,88	313	12,18
Dettes fiscales et sociales	13 419	30,79	23 680	26,53	(10 262)	-43,33
Dettes. prov. congés à payer	2 109	4,84	1 971	2,21	138	7,00
Urssaf	2 487	5,71	4 720	5,29	(2 233)	-47,31
Prevoyance	1 648	3,78	1 651	1,85	(3)	-0,21
Retraite	604	1,39	1 025	1,15	(421)	-41,05
Urssaf- echeancier cot gerance majoritaire			1 766	1,98	(1 766)	-100,00
Prevoyance 2021			1 155	1,29	(1 155)	-100,00
Charges soc. sur congés à payer	643	1,47	494	0,55	149	30,18
Prelevement à la source	178	0,41	287	0,32	(109)	-37,98
Tva à payer	3 233	7,42	1 991	2,23	1 242	62,38
Tva collectée à 20%	2 381	5,46	5 054	5,66	(2 672)	-52,88
Tva sur facture non parvenue	136	0,31	40	0,04	97	243,41
Tva sur factures à établir			3 528	3,95	(3 528)	-100,00
Autres dettes	11 722	26,90	13 426	15,04	(1 704)	-12,69
Cap -assurance	10 275	23,58	12 288	13,76	(2 013)	-16,38
Honoraires	803	1,84	632	0,71	172	27,17
Taxe apprentissage	102	0,23			102	
Formation continue	543	1,25	325	0,36	218	67,21
Charges à payer loyer			183	0,20	(183)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	43 578	100,00	89 274	100,00	(45 696)	-51,19

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		296 170 102,77		262 362 103,87		33 808	12,89
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		288 176 100,00		252 586 100,00		35 590	14,09
Production vendue Services FRANCE		288 176 100,00		252 586 100,00		35 590	14,09
Prestations services tn		287 766	99,86	251 323	99,50	36 443	14,50
Produits des activités annexes		410	0,14	18	0,01	392	N/S
Produits des act annexes tn				1 245	0,49	(1 245)	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires		288 176 100,00		252 586 100,00		35 590	14,09
Reprises sur provisions, transferts de charges		7 976 2,77		9 016 3,57		(1 040)	-11,54
Transfert de charges non va		3 164	1,10	1 053	0,42	2 111	200,52
Transferts de charges tn				630	0,25	(630)	-100,00
Transf.charges / exploitation		4 812	1,67	7 333	2,90	(2 521)	-34,38
Autres produits d'exploitation		19 0,01		760 0,30		(741)	-97,54
Produits divers de gestion cou		19	0,01	760	0,30	(741)	-97,54
Total des charges d'exploitation		315 411 109,45		278 652 110,32		36 759	13,19
Autres achats et charges externes		137 331 47,66		104 779 41,48		32 552	31,07
Sous-traitance		20 851	7,24	150	0,06	20 701	N/S
Sous-traitance tn		9 655	3,35			9 655	
Achats prestations exo		410	0,14			410	
Electricité tn		637	0,22	545	0,22	92	16,81
Electricité tr		439	0,15	269	0,11	170	63,08
Carburant		1 723	0,60	1 728	0,68	(5)	-0,27
Carburant tn		3 263	1,13	3 212	1,27	52	1,62
Petites fournitures				215	0,09	(215)	-100,00
Petites fournitures tn		1 375	0,48	4 352	1,72	(2 977)	-68,40
Petites fournitures tr				110	0,04	(110)	-100,00
Petites fournitures tsr		4				4	
Petites fournitures ti		49	0,02	38	0,02	11	28,58
Vêtements professionnels tn		132	0,05	203	0,08	(71)	-35,00
Fournitures administratives		8				8	
Fournitures administratives tn		3 665	1,27	2 380	0,94	1 285	54,00
achat de fournitures intra		469	0,16			469	
Abonnement zoom		176	0,06	168	0,07	8	4,77
Abonnement gandi.net		73	0,03	70	0,03	3	4,98
Telesurveillance		200	0,07	200	0,08		
Location véhicule		9 936	3,45	7 780	3,08	2 156	27,71
Location montelimar		21 947	7,62	21 183	8,39	764	3,61
Locations matériels tn		240	0,08	240	0,10		
Charges locatives		7 576	2,63	9 307	3,68	(1 731)	-18,60
Nettoyage locaux		3 176	1,10	4 261	1,69	(1 084)	-25,45
Ent. et réparations s/mat tn		639	0,22	108	0,04	531	490,02
Entretien vehicule		5 459	1,89	3 369	1,33	2 090	62,05
Maintenance tn		116	0,04	473	0,19	(357)	-75,48
Primes d'assurance		16 907	5,87	18 544	7,34	(1 637)	-8,83
Assurance sur emprunts		189	0,07	183	0,07	5	2,91
Assurance voiture		1 319	0,46	1 120	0,44	199	17,76
Documentations				200	0,08	(200)	-100,00
Documentations tn		12		1		11	N/S
Documentations tr		33	0,01	71	0,03	(38)	-53,35

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Documentations tsr			30	0,01	(30)	-100,00
Honoraires comptabilité tn	2 742	0,95	2 552	1,01	190	7,45
Honoraires gestion sociale tn	1 871	0,65	1 849	0,73	21	1,15
Honoraires juridiques tn	800	0,28	1 042	0,41	(242)	-23,22
Frais d'actes et contentieux	30	0,01	30	0,01		
Frais actes et contentieux tn	15	0,01	41	0,02	(27)	-63,94
Publicité tn	792	0,27	999	0,40	(207)	-20,69
Cadeaux à la clientèle tn	67	0,02	83	0,03	(15)	-18,69
Cadeau clientèle 2.1			194	0,08	(194)	-100,00
cadeau clientèle	56	0,02			56	
Dons	7		60	0,02	(53)	-88,33
Transports de biens et person.			294	0,12	(294)	-100,00
Frais déplacement	3 306	1,15	2 005	0,79	1 301	64,86
Voyages et déplacements	740	0,26	454	0,18	286	63,06
Voyages et déplacements tn	2 486	0,86	1 831	0,73	655	35,74
Déplacements, missions, récep.	68	0,02			68	
Déplacements durieu cécile	442	0,15	12		430	N/S
Déplacements, lage louise	67	0,02			67	
Déplacements, missions, récep.	120	0,04			120	
Frais de réceptions	950	0,33	1 151	0,46	(201)	-17,45
Frais de réceptions tn	186	0,06	137	0,05	49	35,59
Frais de réceptions tr	1 390	0,48	1 355	0,54	35	2,60
Frais de réceptions ti	2 221	0,77	2 422	0,96	(202)	-8,32
Affranchissements	350	0,12	604	0,24	(254)	-42,03
Affranchissements tn	85	0,03	50	0,02	35	69,80
Frais de télécommunication tn	4 635	1,61	3 854	1,53	781	20,27
Services bancaires	1 075	0,37	1 255	0,50	(179)	-14,29
Services bancaires tn	223	0,08	309	0,12	(86)	-27,77
Frais sur emprunts	126	0,04	81	0,03	45	56,07
Cotisations	700	0,24	761	0,30	(61)	-7,97
Cotisations tn			43	0,02	(43)	-100,00
Formation	1 100	0,38	800	0,32	300	37,50
Impôts, taxes et versements assimilés	3 514	1,22	2 272	0,90	1 242	54,64
Taxe d'apprentissage	724	0,25	567	0,22	157	27,69
Formation prof cont	1 174	0,41	962	0,38	212	21,99
Cfe	1 616	0,56	685	0,27	931	135,91
Taxes sur les vehicules de sociétés			58	0,02	(58)	-100,00
Salaires et traitements	127 018	44,08	125 173	49,56	1 846	1,47
Salaires & appointements	121 192	42,05	120 399	47,67	794	0,66
Conges payés	1 642	0,57	89	0,04	1 553	N/S
Prime et gratifications	2 384	0,83	2 566	1,02	(182)	-7,10
Indemnités et avantages divers	1 800	0,62	2 119	0,84	(319)	-15,05
Charges sociales du personnel	39 033	13,54	38 284	15,16	749	1,96
Charges congés payés	643	0,22	(23)	-0,01	666	N/S
Cotisations urssaf	24 517	8,51	24 104	9,54	413	1,71
Cotisations mutuelles	3 574	1,24	4 069	1,61	(496)	-12,19
Cotisations retraite	6 534	2,27	5 968	2,36	566	9,49
Cotisations pole emploi	3 248	1,13	3 548	1,40	(300)	-8,46
Cotisation autres organismes	138	0,05	135	0,05	2	1,68
Médecine du travail tn	380	0,13	483	0,19	(103)	-21,33
Dotation aux amortissements sur immobilisations	7 005	2,43	8 139	3,22	(1 134)	-13,93
Dotations aux amort. s/immob.	7 005	2,43	8 139	3,22	(1 134)	-13,93
Autres charges de gestion courante	1 510	0,52	5		1 505	N/S
Charges diverses de gestion	1 510	0,52	5		1 505	N/S

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Résultat d'exploitation	(19 241)	-6,68	(16 290)	-6,45	(2 951)	-18,12
Total des produits financiers						
Total des charges financières	217	0,08	448	0,18	(231)	-51,57
Intérêts et charges assimilées	217	0,08	448	0,18	(231)	-51,57
Intérêts d'emprunts	217	0,08	448	0,18	(231)	-51,57
Résultat financier	(217)	-0,08	(448)	-0,18	231	51,57
Résultat courant avant impôts	(19 457)	-6,75	(16 737)	-6,63	(2 720)	-16,25
Total des produits exceptionnels			12 000	4,75	(12 000)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			12 000	4,75	(12 000)	-100,00
Cession immo corporelles			12 000	4,75	(12 000)	-100,00
Total des charges exceptionnelles	980	0,34	5 252	2,08	(4 272)	-81,34
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	980	0,34	115	0,05	865	752,17
Amendes et pénalités	480	0,17	115	0,05	365	317,39
MECENAT	500	0,17			500	
Charges exceptionnelles sur opération en capital			5 137	2,03	(5 137)	-100,00
Valeur nette comptable			5 137	2,03	(5 137)	-100,00
Résultat exceptionnel	(980)	-0,34	6 748	2,67	(7 728)	-114,52
Impôts sur les bénéfices	(922)	-0,32	(886)	-0,35	(36)	-4,06
Crédit d'impôt formation dirigeant	(622)	-0,22	(886)	-0,35	264	29,80
Réduction d'impôt mécénat	(300)	-0,10			(300)	
Résultat de l'exercice	(19 515)	-6,77	(9 103)	-3,60	(10 412)	-114,38

Etats financiers au 31/12/2023

Solde Intermédiaire de Gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	288 176	100,00	252 586	100,00	306 064	100,00
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	288 176	100,00	252 586	100,00	306 064	100,00
+ Variation production stockée					(15 000)	-4,90
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	288 176	100,00	252 586	100,00	291 064	82,53
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	288 176	100,00	252 586	100,00	291 064	95,10
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance	30 916	10,73	150	0,06	6 905	2,26
- Achats non stockés	11 766	4,08	13 052	5,17	11 208	3,66
- Autres charges externes	94 649	32,84	91 577	36,26	70 677	23,09
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	137 331	47,66	104 779	41,48	88 790	29,01
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	150 845	52,34	147 807	58,52	202 274	66,09
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 898	0,66	1 529	0,61	2 515	0,82
- Autres impôts et taxes	1 616	0,56	743	0,29	844	0,28
- Salaires et traitements	122 206	42,41	117 839	46,65	107 854	35,24
- Charges sociales	39 033	13,54	38 284	15,16	40 034	13,08
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(13 908)	-4,83	(10 589)	-4,19	51 027	16,67
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	19	0,01	760	0,30	894	0,29
+ Transfert de charges d'exploitation	3 164	1,10	1 683	0,67	3 120	1,02
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	7 005	2,43	8 139	3,22	11 012	3,60
- Autres charges de gestion courante	1 510	0,52	5		2 042	0,67
RÉSULTAT EXPLOITATION	(19 241)	-6,68	(16 290)	-6,45	41 987	13,72
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	217	0,08	448	0,18	546	0,18
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(19 457)	-6,75	(16 737)	-6,63	41 441	13,54
Produits exceptionnels			12 000	4,75		
- Charges exceptionnelles	980	0,34	5 252	2,08	1 018	0,33
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(980)	-0,34	6 748	2,67	(1 018)	-0,33
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(922)	-0,32	(886)	-0,35	(419)	-0,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(19 515)	-6,77	(9 103)	-3,60	40 842	13,34



FID 07
EXPERT COMPTABLE

ETATS FISCAUX

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS AAKO

8 Rue du 45ème Rgt de Transm

26200 MONTELIMAR

50 Bd Maréchal Leclerc BP 140 07201 AUBENAS CEDEX

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Fiduciaire Ardéchoise . SAS au capital de 175 000€ . Siret 335 161 014 00022 . Naf 6920Z . TVA intracommunautaire FR86335161014

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	<i>5</i>
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	<i>6</i>
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	<i>7</i>
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	<i>8</i>
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	<i>10</i>
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	<i>13</i>
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	<i>14</i>
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	<i>15</i>
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	<i>16</i>
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	<i>17</i>
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	<i>18</i>
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	<i>19</i>
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	<i>20</i>
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	<i>21</i>
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	<i>22</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>23</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>24</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>25</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>26</i>
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	<i>27</i>
<i>2069RCI - Réductions et crédits d'impôt</i>	<i>28</i>
<i>2079FCE - Crédit d'impôt formation dirigeants / Page 1</i>	<i>29</i>
<i>2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 1</i>	<i>30</i>

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012023

31122023

X

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS AAKO	
SIRET 82022911000029	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
8 Rue du 45ème Rgt de Transmi	
26200 MONTELIMAR	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Activités exercées Activités d'architecture et d'ingénierie Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 19 457
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, Zones franches urbaines
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 sexies-0 A Territoire entrepreneur art. 44 octies A
art. 44 septies Zones franches d'activité Zone de développement Bassins d'emploi à
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 quaterdecies prioritaire art. 44 septdecies redynamiser, art. 44 duodecies
art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées
Sociétés d'investissements immobiliers cotées (indiquer + ou - selon le cas) relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (Cf. art. 223 du CGI)
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : FIDUCIAIRE ARDECHOISE 50 Boulevard Maréchal Leclerc 07200 AUBENAS Tél : 04.75.35.20.05
Nom et adresse du conseil : Tél :

CGA/OMGA Viseur conventionné (Cochez la case correspondante) Entité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 08032024 Lieu : MONTELIMAR
Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE
Signature : MME O GRADY JOURNET KITTY
N° d'agrément :

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(c)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(d)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS AAKO**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

①

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 8 Rue du 45ème Rgt de Transmi		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8 2 0 2 2 9 1 1 0 0 0 0 2 9		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31/12/2023	
		N-1 31/12/2022	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		CR	
Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS AAKO			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 860)	DA	2 860	2 860
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	29 140	29 140
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(38 432)	(29 329)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 515)	(9 103)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(25 948)	(6 432)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 505	41 032
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	15 000	15 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 880	2 568
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 419	23 680
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 722	13 426
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	69 526	95 706	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	43 578	89 274	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	57 655	69 196
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	288 176	FH		FI	288 176	
		FJ	288 176	FK		FL	252 586	
	Chiffres d'affaires nets*					FL	288 176	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	7 976	
	Autres produits (1) (11)					FQ	19	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	296 170	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	137 331	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 514	
	Salaires et traitements *					FY	127 018	
	Charges sociales (10)					FZ	39 033	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3) - dotations aux provisions	HS				GA	7 005
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	1 510
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	315 411
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	(19 241)
Perte supportée ou bénéfice transféré *						GH	(16 290)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
	Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	217	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	448	
Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	217	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(217)	
						GW	(19 457)	
							(16 737)	

Désignation de l'entreprise SAS AAKO										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		12 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		12 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	980	115	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		5 137	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	980	5 252	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(980)	6 748	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(922)	(886)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	296 170	274 362	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	315 686	283 465	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	(19 515)	(9 103)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ	9 936	7 780	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	7 976	9 016	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6				obligatoires A9							
		dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
mecenat										500			
amende										480			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS AAKO										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	9 300	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 357	KW		KX				
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	45 952	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	53 309	LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V					
TOTAL IV					LQ		LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							ØG	62 609	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	9 300			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	7 357	MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	712	MT	45 240	MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NG	712	NH	52 597	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés					11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					12		2E		2F		2G			
TOTAL IV					13		NJ		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14		ØK	712	ØL	61 897	ØM			

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col.5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	9 300		PF		PG		PH	9 300
TOTAL I	RK	9 300		RM		RN		RO	9 300
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions	PM			PN		PO		PQ	
	PR			PS		PT		PU	
	PV			PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ			QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	QD	3 770		QE	1 209	QF		QG	4 978
	QH			QI		QJ		QK	
	QL	27 495		QM	5 796	QN	712	QO	32 580
	QP			QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	31 265		QV	7 005	QW	712	QX	37 558
TOTAL GENERAL (I + II)	ØN	40 565		ØP	7 005	ØQ	712	ØR	46 858

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	14 287		14 287				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 972		2 972				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	922		922				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	256		256				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	818		818				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	19 255	VU	19 255	VV			
REVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	26 505	14 633	11 871						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 880	2 880							
Personnel et comptes rattachés		8C	2 109	2 109							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 382	5 382							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 750	5 750						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	178	178						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	15 000	15 000							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 722	11 722							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	69 526	57 655	11 871						
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	14 523	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW 480						
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7						
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ 500				
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
TOTAL I										WR		980			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 19 515			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										WW				
											XB				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										I6				
	Majoration d'amortissement *										WZ				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA	XA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)			QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC	ZX		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)			PB	ZY		
	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5					XD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XF					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI	XG 922		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)			YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)			YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)			YC	YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL					Y2		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 20 437			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		XJ 19 457			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XN		XO 19 457			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										0		XO 19 457			

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SAS AAKO		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	40 870
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	40 870
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	19 457
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	60 327
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	2 751
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(29 329)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(9 103)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(38 432)						
TOTAL I			ØF	(38 432)	TOTAL II		ZH	(38 432)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ	32 695							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	31 365		588				
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				22 187		XQ	30 729				
		- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 458		5 515				
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	70 745		67 946				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	137 331		104 779					
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 616		685				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	1 898		1 587				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 514		2 272				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	57 553		47 112					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	13 962		12 423					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	113 070							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 matériel de bureau	712		712		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑧		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑨	Court terme ⑩	Long terme ⑪			Plus-value taxables à 19% (1) ⑫
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

☐**Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)**

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑦		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au N - 3 cours des					
dix exercices N - 4 antérieurs					
(montants N - 5 restant à					
déduire à la N - 6 clôture du					
dernier N - 7 exercice)					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		4
dont apprentis	YF		1
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		288 176
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		7 976
TOTAL 1	OX		296 151
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		19
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		19
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		42 681
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		62 527
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		1 510
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		106 718
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
			189 452
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	189 452
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		296 151
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 82022911000029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAKO

ADRESSE (voie) 8 Rue du 45ème Rgt de Transmi

CODE POSTAL 26200

VILLE MONTELMAR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 715

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 145

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination FROMINVEST

N° SIREN (si société établie en France) 822927554 % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 715

Adresse : N° Voie Rue Louis DELAGE

Code postal 26200

Commune MONTELMAR

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique O'GRADY Prénom(s) Kitty

Nom marital O'GRADY-JOURNET % de détention 69,93 Nb de parts ou actions 2 000

Naissance : Date 07/10/1985 N° département 99 Commune CORK Pays IRLANDE

Adresse : N° 3 Voie Avenue du Teil

Code postal 26200

Commune MONTELMAR

Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département

Commune

Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 82022911000029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAKO

ADRESSE (voie) 8 Rue du 45ème Rgt de Transmi

CODE POSTAL 26200 VILLE MONTELMAR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		818
Autres créances		818
Avoir sur charges agences	818	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		14 494
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	21	
Dettes fiscales et sociales		2 751
<i>Dettes. prov. congés à payer</i>	2 109	
<i>Charges soc. sur congés à payer</i>	643	
Autres dettes		11 722
<i>Cap -assurance</i>	10 275	
<i>Honoraires</i>	803	
<i>Taxe apprentissage</i>	102	
<i>Formation continue</i>	543	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2023

[illegible]

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année 2023.....¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SAS AAKO		
Adresse	8 Rue du 45ème Rgt de Transmi		26200 MONTE LIMAR
N° Siren	820229110	Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS À LA DÉFINITION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	1	1
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	2	27,00
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	3	23,04
Montant du crédit d'impôt brut de l'entreprise [ligne 2 (dans la limite de 40 heures) x ligne 3]	4	622
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 5a et pour moitié en ligne 5b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	5a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	5b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	6	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (5b + 6)	7	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement de minimis (ligne 8a ou ligne 8b ou ligne 8c)		
En cas d'application du règlement de minimis général ⁵ : - Si le montant ligne 6 est égal à 200 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 6) (si positif)	8a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 20 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 20 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 20 000 €, reporter (20 000 € - ligne 6) (si positif)	8b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 6) (si positif)	8c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	9	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 4 + ligne 5a + ligne 8a ou 8b ou 8c + ligne 9)	10	622

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Sont concernées les entreprises qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel excède 2 M€.

³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

⁴ Seul le doublement du crédit d'impôt est soumis au respect de la réglementation européenne en matière d'aides de minimis (cf. § 85 du BOI-BIC₇ RCI-10-50) : aussi, il convient de distinguer la part du crédit d'impôt doublé (ou de la quote-part de crédit d'impôt doublé résultant de la participation de l'entreprise dans une société de personne ou un groupement assimilé) soumise au plafonnement de minimis de celle qui ne l'est pas.

⁵ Le montant total des aides de minimis ne peut excéder 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux lorsque l'entreprise exerce son activité dans le transport de marchandises par route pour le compte d'autrui.

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou année 2023 ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SAS AAKO
Adresse	8 Rue du 45ème Rgt de Transmi 26200 MONTE LIMAR
N° SIREN	820229110

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° SIREN	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	288 176	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5%) ²	2	20 000
----------------------------------	---	---------	--	---	--------

I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	500
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	500
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	500
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	19 500

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

⁵ Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres

AAKO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 860.00 euros
8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transmissions
26200 MONTELIMAR
R.C.S. ROMANS – 820 229 110

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de la S.A.S. AAKO, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, a établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

1 / REGLES DE PRESENTATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation.

2/ ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 288 176,00 € (en hausse de 35 590,00€ par rapport à l'exercice précédent).

Compte tenu des charges d'exploitation de l'exercice incluant notamment les charges externes et les dotations aux amortissements (315 411,00€), le résultat d'exploitation est de – 19 241,00€ (en baisse de 2 951,00€ par rapport à l'exercice précédent où il était de -16 290,00€).

Après les charges financières (217,00€), les charges exceptionnelles (980,00€) et un remboursement d'impôts sur les sociétés de 922,00 €, le résultat net est de – 19 515,00€. Celui-ci est en baisse de 10 412,00€ par rapport à l'année dernière où il était de - 9 103,00€.

Le total des dettes s'établit à 69 526,00€ au 31 décembre 2023, en baisse de 26 180,00€ par rapport à l'exercice précédent, sont incluses les dettes financières diverses (15 000,00€) qui restent stables.

3/ PERSPECTIVE D'AVENIR

L'année 2023 connaît une légère progression du chiffre d'affaires contrebalancée par des charges d'exploitation en hausse entraînant une baisse de résultat par rapport à l'exercice précédent.

La fusion-absorption de la société SARL FROMINVEST par la société SAS GROUPE FROMENT devenue définitive le 29 décembre 2023, a eu pour effet de substituer la SAS GROUPE FROMENT à la société FROMINVEST en qualité d'associé de la SAS AAKO. La SAS AAKO a agréé la SAS GROUPE FROMENT en tant que nouvel associé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2023.

Cette opération n'a aucun impact comptable pour la S.A.S. AAKO.

Le bilan de l'exercice 2023 faisant apparaître des capitaux propres (- 25 948,00€) inférieurs à la moitié du capital social, les associés doivent se prononcer lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 2023 sur la poursuite ou non de l'activité. En cas de poursuite les associés ont deux ans à compter de cette décision pour régulariser la situation.

4/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Aucun événement marquant n'est à signaler depuis la clôture du dernier exercice.

5/ ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune dépense n'a été engagée dans ce domaine.

6/ INFORMATION SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Au cours du dernier exercice clos, aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du CGI n'a été supportée directement ou sous forme d'allocations forfaitaires ou de remboursement.

7/ PRISES DE PARTICIPATIONS

La S.A.S. AAKO n'a pris, au cours de l'exercice, aucune participation dans le capital d'une autre société.

8/ DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 00,00€, soit 00,00€ par actions ;
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 00,00€, soit 00,00€ par actions ;
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 00,00€, soit 00,00€ par actions.

9/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention actuellement en cours ne relève des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

10/ RESOLUTION PROPOSEES

Il est proposé à l'Assemblée Générale des associés :

- D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et de donner quitus à la gérance ;

- D'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUINZE EUROS (-19 515,00€) au poste « Report à nouveau »
- Décision de poursuite ou non de l'activité malgré des pertes au moins égales à la moitié du capital social
- De prendre acte de l'absence de conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- D'approuver la résolution tendant à la fixation de la rémunération des dirigeants pour l'exercice 2024
- De donner tous pouvoirs à tout gérant porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Fait à Montélimar, le 31 mai 2024,

La Présidente,
Madame Kitty O'GRADY JOURNET



AAKO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 860.00 euros
8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transmissions
26200 MONTELIMAR
R.C.S. ROMANS – 820 229 110

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-quatre juin à neuf heures,
A Montélimar (26200), 8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transmissions,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée « AAKO » au capital de 2 860,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 820 229 110, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière de la Présidente, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Etude du rapport de gestion sur l'exercice 2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Décision de poursuite ou non de l'activité malgré des pertes au moins égales à la moitié du capital social ;
- Rémunération de la gérance pour l'exercice 2024 ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités ;
- Questions diverses.

L'Assemblée est présidée par Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de la S.A.S. AAKO.

Monsieur Julien FROMENT est nommé scrutateur, et est désignée comme secrétaire
Madame Amandine DUBROEUCQ.

Sont présents :

- **La société « GROUPE FROMENT »**,
Société par Actions Simplifiée, au capital de 35 020,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 652 980 145, dont le siège social est à MONTELIMAR (26200), rue Louis Delage, Parc d'Activités Fortuneau Expansion, représentée par Monsieur Julien FROMENT, son Président, propriétaire de 715 actions.....**715 actions**

- **Madame Kitty O'GRADY**, née le 07 octobre 1985,
Épouse de Monsieur Philippe JOURNET, Architecte, demeurant ensemble à
MONTELIMAR (26200), 3, Avenue du Teil,
Propriétaire de 2 000 actions..... **2 000 actions**
 - **Monsieur Julien FROMENT**, né le 7 août 1977,
Célibataire, demeurant à SAVASSE (26740), 395 Chemin Cote Roide,
Propriétaire de 145 actions.....**145 actions**
- Soit ensemble un total de 2 860 actions.....**2 860 actions**

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins le cinquième des actions composant le capital social.

L'assemblée régulièrement constituée et convoquée peut en conséquence valablement délibérer.

Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de séance, dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence émarginée par les associés présents ;
- Les lettres de convocation ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Le bilan, le compte de résultat, et les annexes, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport de la Présidente ;
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Madame Kitty O'GRADY JOURNET ouvre la séance en donnant lecture de son rapport, puis offre la parole aux associés.

Aucune explication complémentaire n'étant demandée, les résolutions suivantes sont lues et mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2023 décide de les approuver tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus à la gérance de sa gestion de cet exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter, ainsi qu'il suit, le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à NEUF MILLE CENT TROIS EUROS (19 515,00€)

- Au compte « Report à Nouveau », ci.....- 19 515,00 €
- Le compte « Report à Nouveau » dont le montant au 31 décembre 2023 est de..... - 38 432,00€
- Se trouve ainsi porté à..... - 57 947,00€

Il est ici rappelé qu'au cours des exercices précédents, les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 00,00€, soit 00,00€ par actions ;
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 00,00€, soit 00,00€ par actions ;
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 00,00€, soit 00,00€ par actions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, les associés décident de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale mixte des associés décide de fixer la rémunération de la Présidente pour l'exercice 2024 à la somme de QUARANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT EUROS ET VINGT-QUATRE CENTIMES (47 748,24€) brut par an, soit TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET DEUX CENTIMES (3 979,02€) brut par mois.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale mixte des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la présidente mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire des associés délègue tous pouvoirs au gérant porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Tous pouvoirs sont donnés au gérant porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par, les associés, la Présidente de séance, le secrétaire, et le scrutateur.

S.A.S. GROUPE FROMENT

Associée, représentée par M. Julien FROMENT



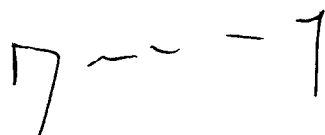
M. Julien FROMENT

Associé et scrutateur



Mme Amandine DUBROEUCQ

Secrétaire



Mme Kitty O'GRADY JOURNET

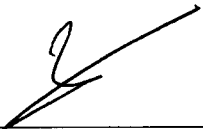
Associée et Présidente de séance



AAKO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 860.00 euros
8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transmissions
26200 MONTELIMAR
R.C.S. ROMANS - 820 229 110

FEUILLE DE PRESENCE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

Associés	Représentant (s)	Nombre d'Actions	Signature
S.A.S. GROUPE FROMENT	Monsieur Julien FROMENT	715	
Madame Kitty O'GRADY JOURNET		2 000	
Monsieur Julien FROMENT		145	
TOTAL		2 860	

A L'ouverture de la séance, sont présents ou représentés l'ensemble des associés représentant les 2 860 actions.

Certifiée exacte par Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de la société et Présidente de séance.

A Montélimar, le 24 juin 2024.

La Présidente de séance,

